

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois, à sa séance ordinaire du 11 octobre 2022 à 19h30 étudiera la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété de Madame Maryse Patient, lot 4 768 220, située sur le chemin de la Perdrix, Notre-Dame-des-Bois.

Si elle est acceptée en totalité, cette dérogation mineure permettra de régulariser la façade qui est à 41.11 mètres au lieu de 50 mètres. De plus, cette dérogation mineure permettra de régulariser la superficie qui est à 3 716.2 mètres carrés au lieu de 4 000 mètres carrés

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, le 11 octobre 2022 à **19h20**, au lieu ordinaire des séances du conseil, pour ladite assemblée de consultation.

Donné à Notre-Dame-des-Bois, ce 14 septembre 2022.



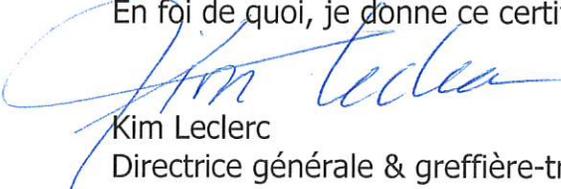
Kim Leclerc
Directrice générale & greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à Notre-Dame-des-Bois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 15h et 17h30, le 14 septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^{ème} jour du mois de septembre 2022.



Kim Leclerc
Directrice générale & greffière-trésorière